

7 mars 2006
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquantième session
27 février-10 mars 2006
Point 3 b) de l'ordre du jour
**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée : « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : questions nouvelles,
tendances et approches novatrices des problèmes
qui ont des répercussions négatives sur la condition
de la femme ou sur l'égalité entre les sexes**

**Table ronde de haut niveau de la Commission
de la condition de la femme sur l'intégration
des perspectives sexospécifiques dans les stratégies
nationales de développement, comme demandé
au Sommet mondial de 2005, en vue d'atteindre
les objectifs de développement fixés par la communauté
internationale, y compris les objectifs du Millénaire
pour le développement**

**Résumé présenté par les Présidentes : Carmen María Gallardo
(El Salvador) et Szilvia Szabo (Hongrie)**

1. À sa 2^e séance, le 28 février 2006, la Commission a tenu une table ronde de haut niveau dans le cadre de deux réunions parallèles sur le thème de l'intégration des perspectives sexospécifiques dans les stratégies nationales de développement, comme il a été demandé au Sommet mondial de 2005, en vue d'atteindre les objectifs de développement fixés par la communauté internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. L'objectif de cette table ronde, comme indiqué dans la décision 46/101, était de mettre davantage l'accent, à la Commission, sur l'application concrète, par l'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés, le recensement des obstacles et des contraintes rencontrés dans le contexte de la mise en œuvre, et l'identification des nouveaux problèmes et questions émergentes. Le guide établi par le bureau de la Commission



(E/CN.6/2006/CRP.2) constituait le cadre du dialogue interactif sur l'intégration des sexes dans les stratégies nationales de développement.

2. La table ronde de haut niveau a été organisée en deux réunions parallèles, afin de permettre une interaction entre les nombreux participants. Les réunions étaient présidées respectivement par Carmen María Gallardo, Présidente, et Szilvia Szabo, Vice-Présidente de la Commission. Le dialogue a suivi un format interactif en deux volets. Le premier était consacré à un dialogue entre les représentants de haut niveau participant à la cinquantième session de la Commission. Dans le cadre du second volet, des hauts représentants des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été invités à participer au débat.

3. Au total, 63 orateurs ont participé à la table ronde de haut niveau. Les participants comprenaient 54 ministres, vice-ministres et hauts fonctionnaires de divers pays, quatre représentants d'entités des Nations Unies et cinq représentants d'organisations non gouvernementales.

4. Les participants ont demandé la pleine application du Programme d'action de Beijing et noté l'accent mis sur l'égalité des sexes lors du Sommet mondial de 2005. L'égalité des sexes était à la fois un moyen et une fin et sa réalisation contribuait également à celle des objectifs de développement fixés par la communauté internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, les participants ont souligné l'importance de la prise en compte des sexes dans la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Bien que le Programme d'action de Beijing demande l'application continue de cette stratégie, les participants se sont déclarés déçus par le fait que les progrès accomplis jusqu'à présent étaient limités et inégaux.

5. Les participants ont souligné la nécessité d'intégrer les perspectives sexospécifiques dans les politiques, stratégies et plans de développement nationaux. D'aucuns ont exprimé leur préoccupation devant le fait que, si les gouvernements ont concentré systématiquement leur attention sur le développement économique, en particulier les questions macroéconomiques, la promotion de l'égalité des sexes n'était pas encore considérée comme une question prioritaire. Il fallait continuer de porter attention à l'impact des politiques macroéconomiques, y compris les politiques commerciales, sur la promotion et la réalisation de l'égalité des sexes, car certaines politiques aggravaient les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment dans des domaines comme l'emploi et la protection sociale. Les questions relatives à l'égalité des sexes demeuraient marginalisées et étaient ajoutées aux processus de planification au lieu d'être intégrées dès le départ.

6. Des exemples ont été donnés de l'intégration du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les plans de développement nationaux et les stratégies de réduction de la pauvreté visant à remédier à divers problèmes sociaux et économiques. En même temps, si les objectifs d'égalité des sexes et les perspectives sexospécifiques étaient de plus en plus souvent examinés au niveau de la prise de décisions, les participants ont noté des lacunes importantes dans leur mise en œuvre au niveau de la programmation. Parmi les obstacles qui continuent d'entraver l'intégration effective des questions liées aux sexes, on mentionnera l'absence de mécanismes appropriés et efficaces en matière de transparence, de contrôle et d'évaluation, le caractère limité des capacités et des compétences s'agissant de l'intégration d'une démarche antisexistes, notamment dans les

ministères techniques, et l'insuffisance des ressources humaines et financières. La coordination des activités des divers organes de planification et de contrôle était également insuffisante. La création de groupes et la désignation de responsables de la coordination pour l'égalité des sexes de même que l'utilisation de réseaux, d'instruments et de directives permettraient de réaliser des progrès. L'intégration effective des perspectives sexospécifiques dans les politiques et programmes nationaux exigeait de mener des activités de sensibilisation et de formation auxquelles des ressources accrues devaient être allouées.

7. Les participants ont souligné que l'élaboration et l'exécution de politiques et de programmes de développement nationaux intégrant avec succès les perspectives sexospécifiques exigeaient d'adopter des approches multisectorielles et d'établir des indicateurs communs, des mécanismes de contrôle et des partenariats entre toutes les parties concernées. Il faudrait associer dans ce contexte les ministères sectoriels ou techniques, les partenaires de développement, la société civile, y compris les réseaux de femmes et les organisations communautaires, et le secteur privé.

8. Les participants ont souligné le rôle déterminant joué par les organismes nationaux chargés de la promotion de la femme dans l'intégration d'une perspective sexospécifique aux politiques et plans de développement nationaux et aux processus budgétaires, notamment par l'établissement de liens effectifs avec les ministères d'exécution. Des outils comme les processus de budgétisation tenant compte des sexospécificités et les audits du respect du principe de l'égalité des sexes dans les législations, les politiques, les stratégies et les programmes avaient été mis au point dans un nombre croissant de pays.

9. Il fallait renforcer de nombreux mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme afin de leur permettre de remplir leur rôle catalytique consistant à assurer l'intégration des sexospécificités dans les plans nationaux de développement. L'impact des travaux de ces organismes était renforcé par la participation active ou l'appui de l'administration publique aux plus hauts niveaux. D'aucuns se sont déclarés préoccupés par le fait que les organismes nationaux étaient souvent les premiers à faire l'objet de compressions en période de difficultés budgétaires. Les participants ont demandé que des ressources financières et humaines suffisantes soient allouées aux mécanismes nationaux afin qu'ils puissent exécuter efficacement leur mandat, y compris par le biais d'une assistance de la communauté internationale.

10. Les participants ont également souligné que la communauté des donateurs devait accorder plus d'attention aux questions relatives à l'égalité des sexes dans le cadre du dialogue sur le développement. Dans ce contexte, de nombreux participants ont indiqué qu'il fallait renforcer la coopération internationale intégrant de manière adéquate les perspectives sexospécifiques afin d'atteindre les objectifs de développement fixés par la communauté internationale, y compris ceux relatifs à l'égalité des sexes. Les participants ont examiné les moyens d'intégrer de manière plus systématique les sexospécificités dans les nouvelles modalités de l'aide, comme reflété dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, adoptée par l'Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement en mars 2005. Il fallait s'efforcer de faire en sorte que les femmes jouent un rôle actif et fassent entendre leur voix au niveau national dans les partenariats entre pays donateurs et pays bénéficiaires, afin de promouvoir l'égalité des sexes et de renforcer les moyens d'action des femmes

dans la coopération pour le développement. Il fallait également consolider la coopération Sud-Sud. Au niveau des pays, les groupes thématiques des Nations Unies s'occupant des questions de parité avaient contribué à rassembler les parties concernées du système des Nations Unies, les experts gouvernementaux et les représentants de la société civile et à faire progresser la question de l'égalité des sexes dans les entités opérationnelles du système des Nations Unies.

11. L'intégration des perspectives sexospécifiques dans les plans de développement nationaux était considérablement facilitée lorsque les femmes occupaient des postes de responsabilité dans les services de planification gouvernementaux. Leur faible représentation au sein des organes décisionnaires était l'un des problèmes à examiner, notamment par le biais d'actions positives et de mesures temporaires spéciales, comme demandé dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

12. Les participants ont examiné les secteurs qui demandaient une attention particulière dans la planification du développement national. Il a été proposé d'accorder une place prépondérante à l'emploi et à un travail décent, ainsi qu'à la protection sociale dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Une attention particulière devrait également être portée aux femmes rurales, aux conditions d'emploi des femmes et au droit à un salaire égal pour un travail égal, ainsi qu'à la promotion de l'accès des femmes au travail.

13. De nouvelles études factuelles devraient être effectuées afin de démontrer l'impact positif de l'égalité des sexes sur le développement. Les données existantes indiquaient que l'accès des femmes aux services et outils agricoles augmentait la production et que leur alphabétisation et leur éducation avaient un effet positif sur les taux de mortalité infantile, de même que sur le niveau scolaire des enfants. L'éducation des filles et des femmes était également liée au renforcement de l'égalité des sexes et à la réduction de la pauvreté. Par contre, le niveau d'études des femmes, notamment aux échelons supérieurs, n'impliquait pas nécessairement leur égalité accrue dans l'emploi et sur le marché du travail. L'absence d'égalité des sexes entraînait des coûts importants pour la société, de même que la violence à l'égard des femmes.

14. La persistance d'attitudes et de stéréotypes discriminatoires à l'égard des femmes, concernant notamment leur rôle et leurs responsabilités et ceux des hommes au sein de la famille et de la société, était considérée comme un obstacle à une planification du développement national tenant compte des sexospécificités et à la réalisation de l'égalité des sexes. Il faudrait examiner plus avant le rôle de la culture dans la promotion de l'égalité des sexes. Il fallait aussi s'efforcer plus activement d'examiner le rôle des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité des sexes et renforcer les partenariats avec les hommes.

15. Les participants ont souligné qu'il était important de disposer de statistiques et de données fiables, ventilées par sexe, et de fixer des buts, des objectifs et des indicateurs axés sur les résultats, afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de l'égalité des sexes et des objectifs de développement convenus par la communauté internationale. Ces efforts devraient porter sur des données concernant des groupes spécifiques de femmes, comme les femmes rurales. Les participants ont demandé d'accorder plus d'attention à la situation des femmes migrantes, victimes d'un trafic, réfugiées et déplacées, et à l'absence de lois appropriées pour protéger ces groupes de femmes vulnérables.

16. Les participants ont donné des exemples de plans d'action nationaux visant à promouvoir l'égalité des sexes et de leur élaboration par le biais de processus participatoires associant à des organisations locales. L'examen et les réformes constitutionnels et législatifs avaient amélioré l'égalité des sexes, en ce qui concerne notamment l'accès à la terre, l'emploi et la protection des femmes contre la violence. Les programmes de microcrédit contribuaient à renforcer leur autonomisation sur le plan économique.

17. La table ronde de haut niveau a considérablement bénéficié de la participation de représentants de haut niveau de divers pays. L'échange de connaissances et de données d'expérience parmi les États Membres, les représentants des entités des Nations Unies et les organisations non gouvernementales a été considéré comme une contribution utile à la poursuite de l'intégration des perspectives sexospécifiques dans les stratégies de développement nationales. En même temps, les participants ont souligné la nécessité d'élargir le débat sur l'égalité des sexes à des instances qui n'accordaient pas une attention prioritaire à cette question, afin d'assurer une cohérence entre les programmes concernant les sexospécificités et les programmes sectoriels visant à promouvoir l'égalité des sexes.
